

PUBLIC CONCERNE

Par la voie de l'apprentissage :

Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus (dès 15 ans si sortie de 3^{ème}) au début de la formation

Sans condition d'âge pour les personnes :

- reconnues travailleur handicapé
- ayant un projet de création ou reprise d'entreprise nécessitant le diplôme
- sur la liste des sportifs de haut niveau

Par la voie de la formation continue :

En contrat de professionnalisation :

- Jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus au début de la formation
- Demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans
- Bénéficiaires de minima sociaux

Autres dispositifs :

Salariés, retraités, demandeurs d'emploi

CONDITIONS D'ACCES

Par la voie de l'apprentissage ou le contrat de professionnalisation :

L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise dont le secteur d'activité correspond au métier visé.

Pour les autres dispositifs : une convention de stage devra être signée avec une entreprise d'accueil.

PRE-REQUIS

Lire, écrire, compter

Maîtriser les fondamentaux de la langue française

DUREE

- Standard : 1 an
- Adaptée à votre profil après positionnement à l'entrée en formation

LIEU(X) DE FORMATION

Bâtiment CFA Le Havre (sous réserve des effectifs)

● Titre professionnel Agent de Maintenance des Bâtiments - Niveau 3

> MÉTIER(S) VISÉ(S)

- Agent de Maintenance des Bâtiments
- Agent de Maintenance en Etablissement Recevant du Public (ERP)
- Agent de Maintenance en Etablissement d'Aide à la personne

L'agent de maintenance des bâtiments assure la maintenance courante multi techniques de premiers niveaux (électricité, plomberie, menuiserie, peinture, carrelage, plâtrerie sèche, etc.), principalement à l'intérieur des bâtiments. L'agent de maintenance des bâtiments doit avoir des connaissances réglementaires, organisationnelles et de communications adaptées à ces types d'établissements.

> OBJECTIFS

- Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
- Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
- Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

> PROGRAMME

Enseignements professionnels :

Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

- Maintenance améliorative courante :
 - Aménagements intérieurs d'un bâtiment
 - Revêtements intérieurs d'un bâtiment
- Maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment
- Maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

- Maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
- Maintenances préventive et corrective courantes de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
- Maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

- Maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment
- Maintenances préventive et corrective courantes de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Prévention des risques :

- Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- Prévention Incendie
- Habilitations électriques B1 et BR
- Risques liés au travail en hauteur

Enseignements généraux :

- Etude des constructions
- Communication professionnelle
- Calculs professionnels
- Relation d'alternance et Portfolio
- Compétences Numériques

EFFECTIF

MINI : 8 apprenants par groupe
MAXI : 16 apprenants par groupe

ORGANISATION DE LA FORMATION

En alternance :
1 semaine en CFA (horaires à préciser)
2 semaines en entreprise

PERIODE D'ENTREE EN FORMATION

Standard : Septembre 2023

Nous contacter pour étudier les possibilités d'entrée en cours d'année de formation

TARIFS

Contrat d'apprentissage et de professionnalisation : formation gratuite pour l'apprenant, éligible à une prise en charge par l'OPCO de l'entreprise formatrice

Autres dispositifs : devis sur demande
Nous contacter pour plus de détails

+ D'INFOS ET INSCRIPTION

Vous souhaitez en savoir plus ?
www.batimentcfanormandie.fr

- Modalités d'inscription
- Résultats aux examens
- Taux de placement en entreprise
- Journées portes ouvertes
- Découverte des métiers
- Mini stages
- Accessibilité aux personnes en situation de handicap
- [...]

Vous recherchez une entreprise ?
[Nos équipes vous accompagnent !](#)

> MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques

La formation combine :

- des retours d'expérience
- des travaux collaboratifs
- des apports théoriques
- des mises en situation pratique en atelier
- des temps d'autoformation en Centre de Ressources ou sur une plateforme de formation en ligne (e-Learning)
- des situations simulées en réalité virtuelle

Outils et moyens techniques

- Salles de formation équipées de PC/tablettes et vidéoprojecteur
- Ateliers Menuiserie, Electricité, Finition, IS/IT :
 - Postes individuels et collectifs
 - Outillage individuel et collectif
- Plateforme LMS (e-learning)
- Simulateurs de Réalité Virtuelle

Moyens humains

Formateurs d'Enseignement Professionnel disposant d'une expérience terrain
Formateurs d'Enseignements Généraux
Responsable de Centre de Ressources et d'Aide à la Formation (CRAF)
Service d'Accompagnement Socio-Educatif

Modalités d'évaluation

Evaluation formative tout au long de la formation par un suivi régulier des progrès, des acquis et des activités, notamment sur le lieu d'apprentissage

Évaluation certificative conforme aux modalités de l'organisme certificateur :
Les compétences des candidats seront évaluées par un jury lors :

- d'une mise en situation professionnelle
- d'un entretien technique
- d'un questionnaire professionnel
- d'un entretien final de présentation d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- des résultats des évaluations passées en cours de formation.

> VALIDATION DU DIPLOME

Formation inscrite au RNCP (Code RNCP 35510 ; date d'enregistrement 18/03/2021) permettant la validation d'un ou plusieurs blocs de compétences :

- CCP 1 : Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
- CCP 2 : Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
- CCP 3 : Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

+ d'infos sur certificationprofessionnelle.fr

> POURSUITE DE FORMATION

- CAP et Titres professionnels des spécialités Bâtiment : Electricien, Peintre, Menuisier Installateur, etc.

Retrouvez toutes nos formations sur www.batimentcfanormandie.fr